



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26089689***

le,

Dépôt / Reçu le**06 JUL. 2026****au greffe du Tribunal de l'entreprise
Greffier**N° d'entreprise : **0894 708 796****Nom**(en entier) : **ADIUTUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Place du Champ de Mars 5, 1050 Ixelles****Objet de l'acte : Constatation du retrait d'un délégué à la gestion journalière**

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du XXX

L'assemblée générale constate la dissolution et la clôture en un acte de la SPRL B&S MGMT (BCE 0668.592.096), déléguée à la gestion journalière, par acte authentique du 12 janvier 2021. Elle constate de ce fait la perte de la personnalité juridique de la SPRL B&S MGMT et, par conséquent, la caducité de plein droit de son mandat de délégué à la gestion journalière et son retrait d'office.

L'assemblée générale décide de nommer, avec pouvoir de substitution, Me Emmanuelle Bouillon, avocat dont le cabinet est établi à 1170 Bruxelles, chaussée de la Hulpe 187 pour procéder aux publications nécessaires au Moniteur belge et dans ce cadre, signer tout document et en général accomplir tout ce qui est nécessaire et utile pour la bonne exécution du présent mandat.

**Emmanuelle Bouillon
Mandataire**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2026 - Annexes du Moniteur belge